

Direction du Rayonnement Culturel et Economique

Service des Moyens Administratifs

DÉCISION DU MAIRE

N° : 23>144

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : contrat de cession de droits de représentation – Pièce de théâtre « Une idée géniale » - Dimanche 07 avril 2024 à 15 h 30 – théâtre Molière – Tournées du Palais-Royal.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de cession du droit de représentation de spectacles pour une pièce de théâtre « Une idée géniale » ci-annexé établi entre les Tournées du Palais-Royal et la commune de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville ;

DÉCIDE :

- **D'autoriser** la signature du contrat de cession du droit de représentation de spectacles pour une pièce de théâtre « Une idée géniale » ci-annexé au profit des Tournées du Palais-Royal - le dimanche 07 avril 2024 à 15 h 30 – Théâtre Molière ;
- **Dit** que le montant de la prestation s'élève à 19 306,50 € T.T.C dont le règlement s'opérera après service fait.
- **Que** la dépense sera inscrite au budget 2024 nature 6042 service 2290.

Fait à Marignane, le 21 AOUT 2023

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

